

# TUTOPRÉV'

## ACCUEIL



## LOGISTIQUE

### **L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)**

pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Caisse nationale d'assurance maladie, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés).

De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels à tous ceux qui, en entreprise, sont chargés de la prévention : chef d'entreprise, services de prévention et de santé au travail, instances représentatives du personnel, salariés...

Toutes les publications de l'INRS sont disponibles en téléchargement sur le site de l'INRS : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

**Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et les caisses générales de sécurité sociale (CGSS) de l'Assurance maladie - Risques professionnels**, disposent, pour participer à la diminution des risques professionnels dans leur région, d'un service Prévention composé notamment d'ingénieurs-conseils et de contrôleurs de sécurité. Spécifiquement formés aux disciplines de la prévention des risques professionnels et s'appuyant sur l'expérience quotidienne de l'entreprise, ces professionnels sont en mesure de conseiller et, sous certaines conditions, de soutenir les acteurs de l'entreprise (direction, médecin du travail, instances représentatives du personnel, etc.) dans la mise en œuvre des démarches et outils de prévention les mieux adaptés à chaque situation. Les caisses assurent aussi la diffusion des publications éditées par l'INRS auprès des entreprises.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'INRS, de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (article L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle). La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 euros (article L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle).

© INRS, 2023.

Édition : Emmanuelle Chalaux (INRS)

Conception graphique : Incisif

Mise en pages : Opixido

Illustrations : Sophie Boulet

La formation et l'information à la prévention des risques professionnels font partie intégrante d'une démarche de prévention. Une connaissance insuffisante des dangers, une initiation souvent trop sommaire à la prévention et le manque d'expérience contribuent à la survenue des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Certaines étapes de la vie professionnelle nécessitent une attention particulière : le premier emploi, l'arrivée dans une nouvelle entreprise, un changement de poste ou d'activité sont autant de moments où les salariés sont plus vulnérables face à des risques professionnels qu'ils ne maîtrisent pas.

Il est donc indispensable que les salariés puissent repérer les dangers liés à leur situation de travail et proposer des mesures de prévention adaptées. Ces compétences s'acquièrent dès la formation initiale et nécessitent d'être régulièrement actualisées au cours de la vie professionnelle.

« TutoPrév Accueil Logistique » vous permet, en tant qu'animateur (formateur, enseignant, personne chargée de l'accueil du salarié, tuteur ou chargé de prévention), de :



- > **vérifier**, au travers d'exercices, les connaissances en matière de santé et de sécurité au travail d'un salarié, dans le cadre de l'accueil d'un nouvel arrivant (jeune en stage ou en apprentissage, intérimaire, nouvel embauché de tout âge...) ou dans le cadre d'une action de formation ou d'information ;
- > **préconiser** ou mettre en place, en cas de lacunes, des actions d'information, de sensibilisation, de formation ou d'accompagnement pour compléter ses connaissances en matière de prévention.

## Quelques chiffres...

- Les salariés de 18 à 24 ans ont près de deux fois plus d'accidents du travail que l'ensemble des salariés.
- Près d'un quart des accidents du travail concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise.

## LES SUPPORTS PROPOSÉS

### ☑ Trois planches illustrant des situations à risque

Des salariés en situation de travail sont représentés, exposés à des dangers caractéristiques des métiers de la logistique dans trois environnements distincts :

- > cour et quai de chargement et de déchargement,
- > préparation de commandes et conduite d'engins,
- > picking et maintenance d'engins.



### ☑ Une fiche d'identification des risques

Cette fiche permet d'identifier la nature des dangers repérés sur les planches et de rédiger des propositions de mesures de prévention permettant de lutter contre ces dangers.

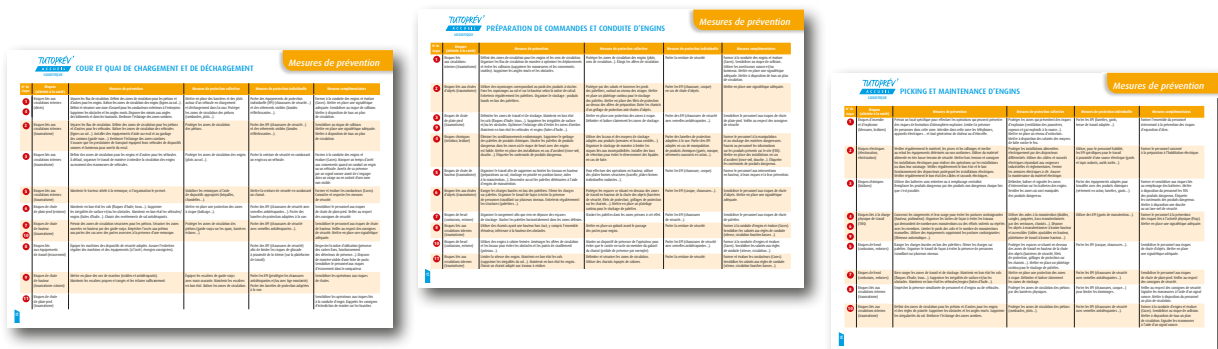
Nom et prénom : .....			
Entreprise : .....			
Date : .....			
Titre de la planche : .....			
<b>TUTOPRÉV'</b> ACCUEIL LOGISTIQUE			
Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?



- ☑ Trois planches illustrant des situations à risque avec corrections et explications



- ☑ Trois tableaux recensant des mesures de prévention pour chacun des environnements de travail représentés sur les planches illustrant des situations à risque



*Vous pouvez :*

- ☐ photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document ;
- les télécharger au format PDF sur le site : [www.inrs.fr/tutoprev](http://www.inrs.fr/tutoprev)

# LE MODE D'EMPLOI

Ces supports permettent à un animateur (formateur, enseignant, personne chargée de l'accueil du salarié, tuteur ou chargé de prévention) de mener une action de sensibilisation, de formation ou de vérification des connaissances en santé et sécurité au travail auprès des salariés ou futurs salariés (élèves, stagiaires).

## 1 Faire repérer les risques

En tant qu'animateur, vous remettez une des planches illustrant des situations de travail à risque (les plus proches de l'activité professionnelle) et la fiche d'identification des risques. L'exercice consiste à demander d'observer la planche illustrée, de repérer les situations de travail présentant des risques, puis de les pointer en les entourant et en les numérotant sur la planche.

### Consignes à donner

“ Dans vos métiers de la logistique, vous pouvez être exposé à des risques multiples. Pour votre sécurité et celle de vos collègues, il est essentiel de savoir identifier ces risques, de connaître les mesures de prévention qui permettent de les éviter et de veiller à leur bonne application.

La scène que vous allez découvrir sur cette planche comporte des situations de travail à risque.

À vous de les retrouver et de les reporter par écrit sur la fiche d'identification des risques. ”

Vous pouvez répéter l'exercice sur une ou plusieurs autres planches représentant des environnements différents.

Nom et prénom : Eric Dupont

Entreprise : SPSV

Date : .....

Titre de la planche : Picking et maintenance d'engins

**TUTOPRÉV'**

ACCUEIL

LOGISTIQUE

Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?
1	Les cartons sont instables et risquent de tomber sur l'opérateur.	L'opérateur peut avoir un traumatisme crânien.	Bien ranger les cartons en hauteur.
2	L'opérateur soulève des caisses lourdes depuis le sol.	Douleurs au dos.	Porter des charges moins lourdes. Mettre à disposition un diable sur roulettes.

## 2 Vérifier les connaissances

En vous appuyant sur la version corrigée des planches illustrées et les tableaux explicatifs, vous pourrez vérifier très rapidement si les risques présents dans l'environnement de travail ont été repérés et si des mesures de prévention pertinentes ont été proposées.

Ces éléments de correction ne sont pas exhaustifs. Ils ont pour principal objectif de susciter un échange autour des risques professionnels. Cet échange peut être poursuivi avec le même type d'exercices, par l'observation de l'environnement réel de travail.



**Il existe aussi une version TutoPrév' Interactif pour un usage numérique :**

➤ <https://ressources.inrs.fr/tutoprev>

**Vous pouvez également vous référer au « TutoPrév' Pédagogie Logistique » téléchargeable sur le site :**

➤ [www.inrs.fr/tutoprev](http://www.inrs.fr/tutoprev)  
au format PDF.

Cet outil détaille les risques caractéristiques de la profession et donne de nombreuses pistes de mesures de prévention.

## 3 Améliorer les connaissances sur la santé et la sécurité au travail

Si vous percevez des lacunes (risques graves non identifiés), il sera alors important de mettre en place des actions d'accompagnement, d'information, de sensibilisation ou de formation permettant d'acquérir les connaissances manquantes. Les activités professionnelles peuvent ainsi être réalisées dans les meilleures conditions de sécurité.

Risques	Mesures de prévention	Mesures de prévention complémentaires	Mesures complémentaires
1. Chutes de hauteur	Utiliser les échelles de hauteur appropriées et les protéger par un garde-corps. Ne pas travailler sans être assuré par un collègue. Ne pas travailler sur un échafaudage instable. Ne pas travailler sur un échafaudage défectueux. Ne pas travailler sur un échafaudage non autorisé.	Travailler à l'horizontale. Ne pas travailler sur un échafaudage instable. Ne pas travailler sur un échafaudage défectueux. Ne pas travailler sur un échafaudage non autorisé.	Travailler à l'horizontale. Ne pas travailler sur un échafaudage instable. Ne pas travailler sur un échafaudage défectueux. Ne pas travailler sur un échafaudage non autorisé.
2. Chutes de poids	Ne pas travailler sans être assuré par un collègue. Ne pas travailler sur un échafaudage instable. Ne pas travailler sur un échafaudage défectueux. Ne pas travailler sur un échafaudage non autorisé.	Travailler à l'horizontale. Ne pas travailler sur un échafaudage instable. Ne pas travailler sur un échafaudage défectueux. Ne pas travailler sur un échafaudage non autorisé.	Travailler à l'horizontale. Ne pas travailler sur un échafaudage instable. Ne pas travailler sur un échafaudage défectueux. Ne pas travailler sur un échafaudage non autorisé.
3. Chocs	Ne pas travailler sans être assuré par un collègue. Ne pas travailler sur un échafaudage instable. Ne pas travailler sur un échafaudage défectueux. Ne pas travailler sur un échafaudage non autorisé.	Travailler à l'horizontale. Ne pas travailler sur un échafaudage instable. Ne pas travailler sur un échafaudage défectueux. Ne pas travailler sur un échafaudage non autorisé.	Travailler à l'horizontale. Ne pas travailler sur un échafaudage instable. Ne pas travailler sur un échafaudage défectueux. Ne pas travailler sur un échafaudage non autorisé.
4. Incendies	Ne pas travailler sans être assuré par un collègue. Ne pas travailler sur un échafaudage instable. Ne pas travailler sur un échafaudage défectueux. Ne pas travailler sur un échafaudage non autorisé.	Travailler à l'horizontale. Ne pas travailler sur un échafaudage instable. Ne pas travailler sur un échafaudage défectueux. Ne pas travailler sur un échafaudage non autorisé.	Travailler à l'horizontale. Ne pas travailler sur un échafaudage instable. Ne pas travailler sur un échafaudage défectueux. Ne pas travailler sur un échafaudage non autorisé.
5. Bruit	Ne pas travailler sans être assuré par un collègue. Ne pas travailler sur un échafaudage instable. Ne pas travailler sur un échafaudage défectueux. Ne pas travailler sur un échafaudage non autorisé.	Travailler à l'horizontale. Ne pas travailler sur un échafaudage instable. Ne pas travailler sur un échafaudage défectueux. Ne pas travailler sur un échafaudage non autorisé.	Travailler à l'horizontale. Ne pas travailler sur un échafaudage instable. Ne pas travailler sur un échafaudage défectueux. Ne pas travailler sur un échafaudage non autorisé.
6. Vibrations	Ne pas travailler sans être assuré par un collègue. Ne pas travailler sur un échafaudage instable. Ne pas travailler sur un échafaudage défectueux. Ne pas travailler sur un échafaudage non autorisé.	Travailler à l'horizontale. Ne pas travailler sur un échafaudage instable. Ne pas travailler sur un échafaudage défectueux. Ne pas travailler sur un échafaudage non autorisé.	Travailler à l'horizontale. Ne pas travailler sur un échafaudage instable. Ne pas travailler sur un échafaudage défectueux. Ne pas travailler sur un échafaudage non autorisé.
7. TMS	Ne pas travailler sans être assuré par un collègue. Ne pas travailler sur un échafaudage instable. Ne pas travailler sur un échafaudage défectueux. Ne pas travailler sur un échafaudage non autorisé.	Travailler à l'horizontale. Ne pas travailler sur un échafaudage instable. Ne pas travailler sur un échafaudage défectueux. Ne pas travailler sur un échafaudage non autorisé.	Travailler à l'horizontale. Ne pas travailler sur un échafaudage instable. Ne pas travailler sur un échafaudage défectueux. Ne pas travailler sur un échafaudage non autorisé.
8. Électrocution	Ne pas travailler sans être assuré par un collègue. Ne pas travailler sur un échafaudage instable. Ne pas travailler sur un échafaudage défectueux. Ne pas travailler sur un échafaudage non autorisé.	Travailler à l'horizontale. Ne pas travailler sur un échafaudage instable. Ne pas travailler sur un échafaudage défectueux. Ne pas travailler sur un échafaudage non autorisé.	Travailler à l'horizontale. Ne pas travailler sur un échafaudage instable. Ne pas travailler sur un échafaudage défectueux. Ne pas travailler sur un échafaudage non autorisé.
9. Asphyxie	Ne pas travailler sans être assuré par un collègue. Ne pas travailler sur un échafaudage instable. Ne pas travailler sur un échafaudage défectueux. Ne pas travailler sur un échafaudage non autorisé.	Travailler à l'horizontale. Ne pas travailler sur un échafaudage instable. Ne pas travailler sur un échafaudage défectueux. Ne pas travailler sur un échafaudage non autorisé.	Travailler à l'horizontale. Ne pas travailler sur un échafaudage instable. Ne pas travailler sur un échafaudage défectueux. Ne pas travailler sur un échafaudage non autorisé.
10. Pollution	Ne pas travailler sans être assuré par un collègue. Ne pas travailler sur un échafaudage instable. Ne pas travailler sur un échafaudage défectueux. Ne pas travailler sur un échafaudage non autorisé.	Travailler à l'horizontale. Ne pas travailler sur un échafaudage instable. Ne pas travailler sur un échafaudage défectueux. Ne pas travailler sur un échafaudage non autorisé.	Travailler à l'horizontale. Ne pas travailler sur un échafaudage instable. Ne pas travailler sur un échafaudage défectueux. Ne pas travailler sur un échafaudage non autorisé.

## LES PRINCIPAUX RISQUES DU SECTEUR DE LA LOGISTIQUE

Dans le secteur de la logistique, les situations à risque sont principalement dues à :

- > la **circulation** des véhicules et des engins,
- > la présence de **piétons** dans les zones d'évolution des véhicules et des engins,
- > l'utilisation des **chariots et des engins**,
- > l'état des **sols**,
- > l'**encombrement** des sols,
- > les **dénivellations** (escaliers, quais...),
- > le **stockage en hauteur** de charges en équilibre instable ou l'empilement de charges,
- > le stockage de **produits dangereux**.

Plus spécifiquement dans les entrepôts, les risques liés au **travail en hauteur** sont aussi présents. Lors des opérations de picking, les postures contraignantes, les efforts physiques et les gestes répétitifs constituent des facteurs de risques de **lombalgie** et de **troubles musculosquelettiques (TMS)**.

Pour la maintenance des engins, les risques liés à la manipulation des batteries peuvent entraîner l'**électrisation** de l'opérateur ou la **projection d'acide** dans ses yeux.

La mesure de prévention la plus efficace consiste à **supprimer le danger** ou à l'**éloigner** des opérateurs. À défaut, il convient de mettre en place des **mesures de protection collective** pour réduire les risques. Si ces dispositions se révèlent insuffisantes ou impossibles à mettre en œuvre, des **protections individuelles** doivent être utilisées. Dans tous les cas, des mesures complémentaires peuvent accompagner ces actions (sensibilisation, formation, information, consignes...).



# Documents illustrant des situations à risque



*Vous pouvez :*

- ▣ photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document;
- ▣ les télécharger au format PDF sur le site : [www.inrs.fr/tutoprev](http://www.inrs.fr/tutoprev)





PRÉPARATION DE COMMANDES  
ET CONDUITE D'ENGINES

Nom :

Prénom :



Nom :

Prénom :





Nom et prénom : .....

Entreprise : .....

Date : .....

Titre de la planche : .....

Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?

Nom et prénom : .....

Entreprise : .....

Date : .....

Titre de la planche : .....

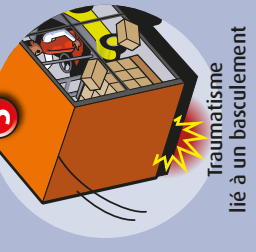
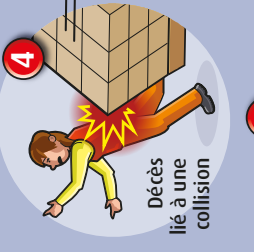
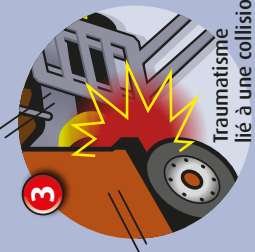
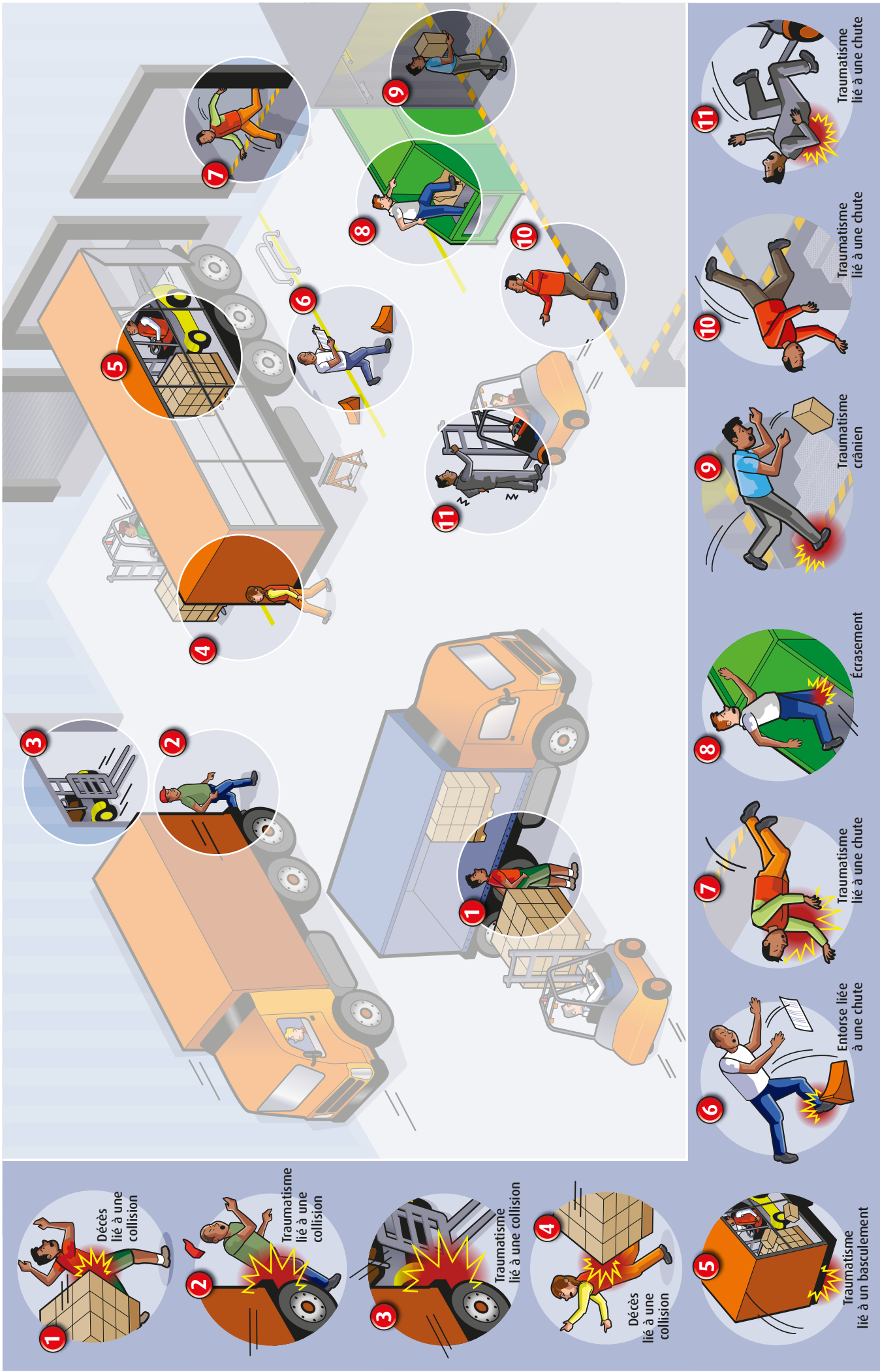
Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?

# Documents pour l'animateur



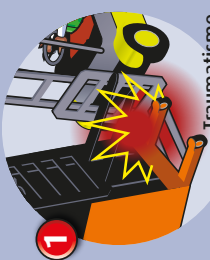
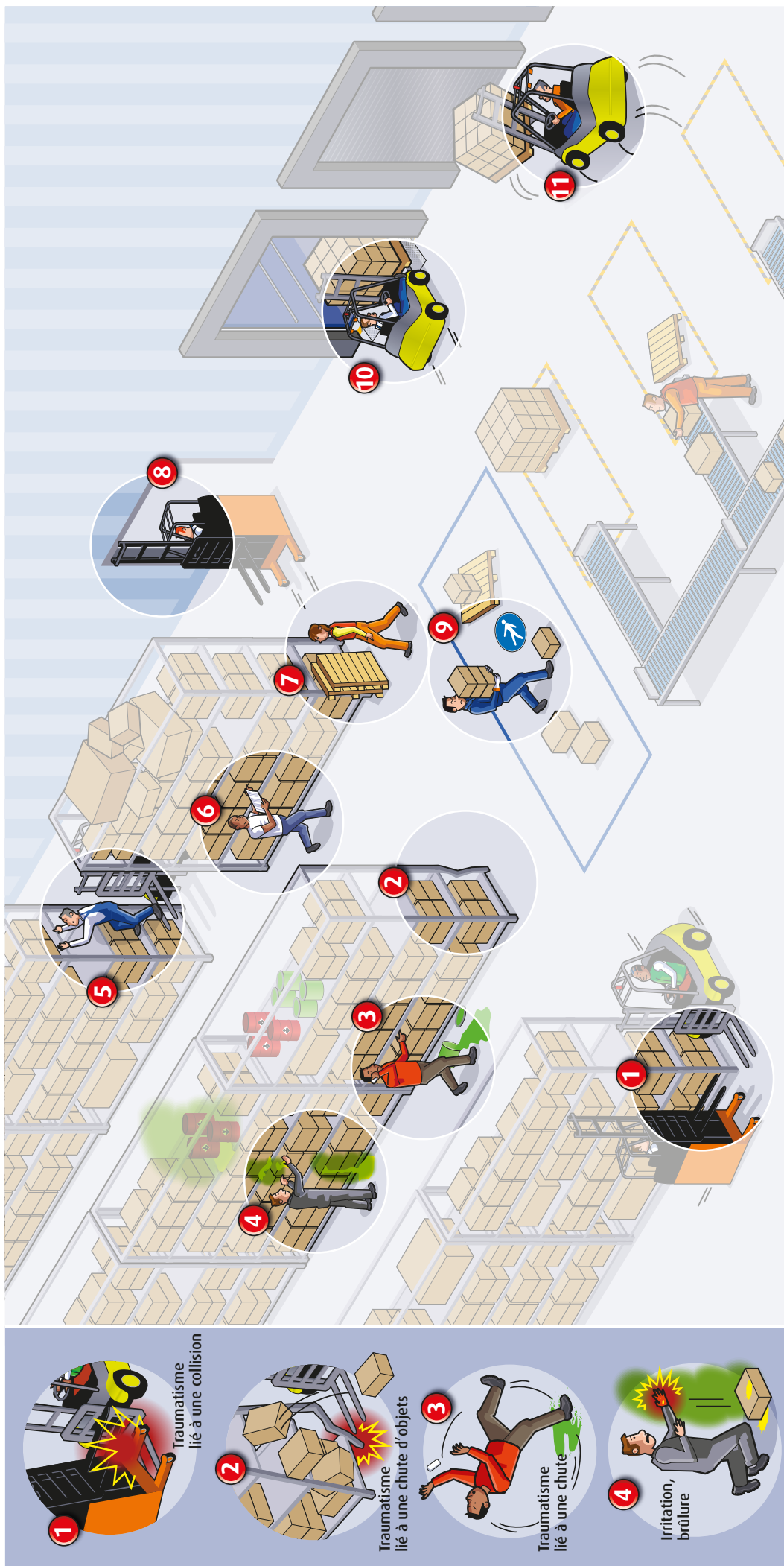
*Vous pouvez :*

- ▣ photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document;
- ▣ les télécharger au format PDF sur le site : [www.inrs.fr/tutoprev](http://www.inrs.fr/tutoprev)

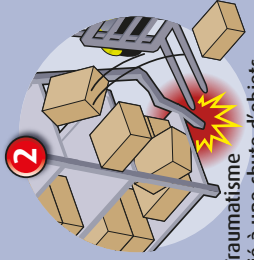


N° de risque	Risques (atteintes à la santé)	Mesures de prévention	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
<b>1</b>	Risques liés aux circulations internes (décès)	Séparer les flux de circulation. Définir des zones de circulation pour les piétons et d'autres pour les engins. Baliser les zones de circulation des engins (lignes au sol...). Définir et sécuriser une zone d'accueil pour les conducteurs extérieurs à l'entreprise. Supprimer les obstacles et les angles morts. Disposer des miroirs aux angles des bâtiments et dans les tournants. Renforcer l'éclairage des zones sombres.	Mettre en place des barrières et des plots autour d'un véhicule en chargement et déchargement dans la cour. Protéger les zones de circulation des piétons (rambarde, plots...).	Porter des équipements de protection individuelle (EPI) (chaussures de sécurité...) et des vêtements visibles (bandes réfléchissantes...).	Former à la conduite des engins et évaluer (Caces). Mettre en place une signalétique adéquate. Sensibiliser au risque de collision. Mettre à disposition de tous un plan de circulation.
<b>2</b>	Risques liés aux circulations internes (traumatisme)	Séparer les flux de circulation. Définir des zones de circulation pour les piétons et d'autres pour les véhicules. Baliser les zones de circulation des véhicules (lignes au sol...). Installer des équipements d'aide au recul et au guidage des camions (guide-roue...). Renforcer l'éclairage des zones sombres. S'assurer que les prestataires de transport équipent leurs véhicules de dispositifs sonores et lumineux pour avertir du recul.	Protéger les zones de circulation des piétons.	Porter des EPI (chaussures de sécurité...) et des vêtements visibles (bandes réfléchissantes...).	Sensibiliser au risque de collision. Mettre en place une signalétique adéquate. Mettre à disposition de tous un plan de circulation.
<b>3</b>	Risques liés aux circulations internes (traumatisme)	Définir des zones de circulation pour les engins et d'autres pour les véhicules. À défaut, organiser le travail de manière à interdire la circulation des engins au moment des manœuvres de véhicules.	Protéger les zones de circulation des engins (plots au sol...).	Porter la ceinture de sécurité en conduisant un engin ou un véhicule.	Former à la conduite des engins et évaluer (Caces). Marquer un temps d'arrêt aux croisements quand on conduit un engin ou un véhicule. Avertir de sa présence par un signal sonore avant de s'engager dans un virage ou en sortant d'une zone non visible.
<b>5</b>	Risques liés aux circulations internes (traumatisme)	Maintenir le tracteur attelé à la remorque, si l'organisation le permet.	Stabiliser les remorques à l'aide de dispositifs appropriés (béquilles, chandelles...).	Mettre la ceinture de sécurité en conduisant un chariot.	Former et évaluer les conducteurs (Caces). Connaître et respecter les mesures de sécurité.
<b>6</b>	Risques de chute de plain-pied (entorse)	Maintenir en bon état les sols (flaques d'huile, trous...). Supprimer les inégalités de surface et/ou les obstacles. Maintenir en bon état les véhicules/engins (fuites d'huile...). Choisir des revêtements de sol antidérapants.	Mettre en place une protection des zones à risque (balisage...).	Porter des EPI (chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes...). Porter des lunettes de protection adaptées à la vue.	Sensibiliser le personnel aux risques de chute de plain-pied. Veiller au respect des consignes de sécurité.
<b>7</b>	Risques de chute de hauteur (traumatisme)	Prévoir des zones de circulation sécurisées pour les piétons. Sécuriser les zones ouvertes en hauteur par des garde-corps. Empêcher l'accès aux piétons aux portes des sas avec des portes asservies à la présence d'une remorque.	Protéger les zones de circulation des piétons (garde-corps sur les quais, barrières écluses...).	Porter des EPI (chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes...).	Sensibiliser le personnel aux risques de chute de hauteur. Veiller au respect des consignes de sécurité. Mettre en place une signalétique adéquate.
<b>10</b>	Risques liés aux équipements de travail (écrasement)	Équiper les machines des dispositifs de sécurité adaptés. Assurer l'entretien régulier des machines et des équipements (à l'arrêt, énergies consignées).		Porter des EPI (chaussures de sécurité) afin de limiter les risques de glissade à proximité de la trémie (sur la plateforme de travail).	Respecter la notice d'utilisation (présence des carters fixes, fonctionnement des détecteurs de présence...). Disposer d'une fiche de poste à proximité. Sensibiliser le personnel aux risques d'écrasement dans le compacteur.
<b>9</b>	Risques de chute de hauteur (traumatisme crânien)	Mettre en place des nez de marches (visibles et antidérapants). Maintenir les escaliers propres et rangés et les éclairer suffisamment.	Équiper les escaliers de garde-corps avec main courante. Maintenir les escaliers en bon état. Baliser les zones de circulation.	Porter les EPI (privilégier les chaussures antidérapantes et/ou avec tige montante). Porter des lunettes de protection adaptées à la vue.	Sensibiliser les opérateurs aux risques de chutes.
<b>11</b>	Risques de chute (traumatisme)				Sensibiliser les opérateurs aux risques liés à la conduite d'engin. Rappeler les consignes d'interdiction de monter sur les fourches.

**PRÉPARATION DE COMMANDES ET CONDUITE D'ENGIN**



1 Traumatisme lié à une collision



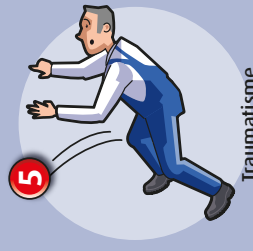
2 Traumatisme lié à une chute d'objets



3 Traumatisme lié à une chute



4 Irritation, brûlure



5 Traumatisme lié à une chute



6 Traumatisme lié à une chute d'objets



7 Contusions, entorse



8 Traumatisme lié à une collision



9 Traumatisme lié à une chute



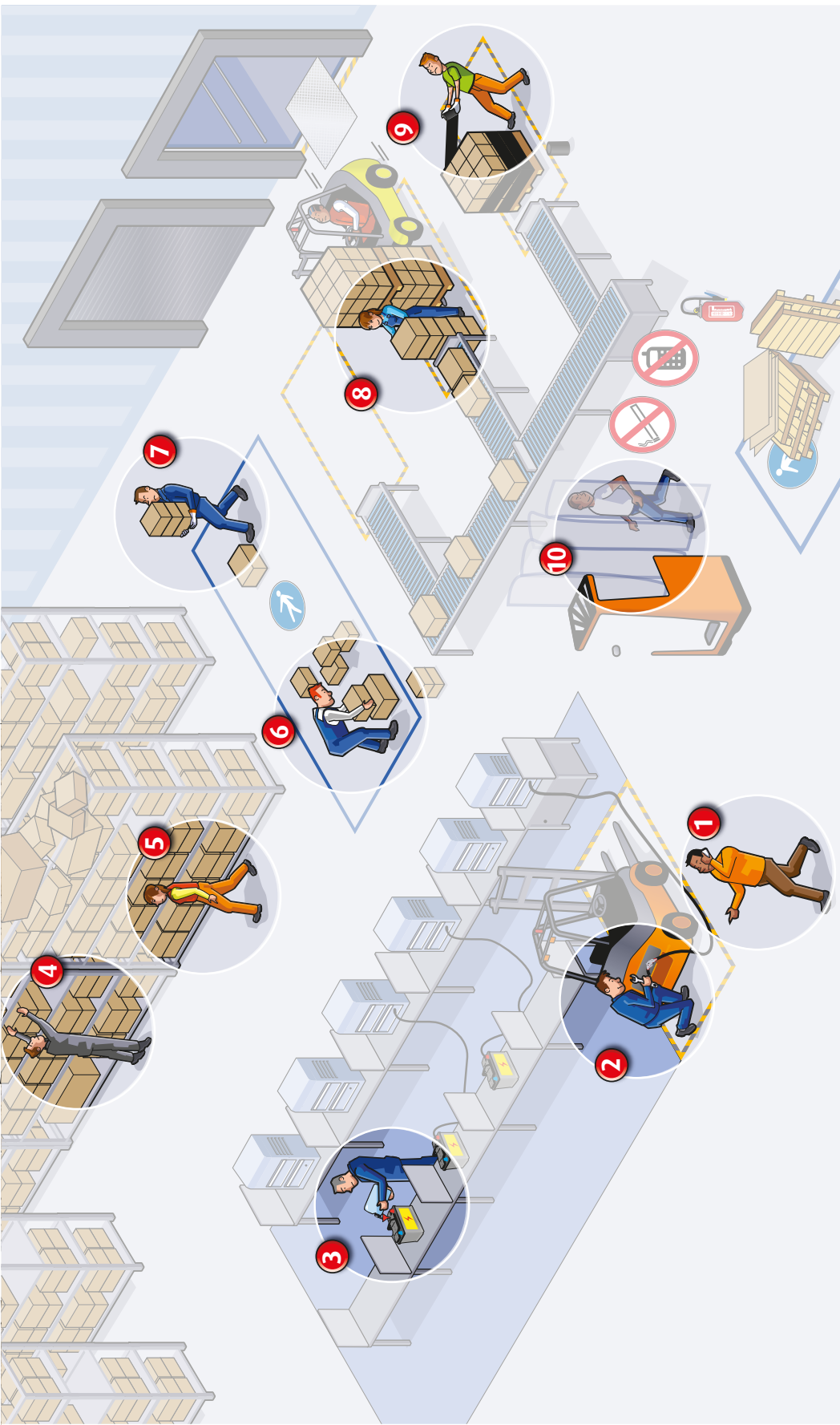
10 Contusions, entorse



11 Traumatisme lié à une collision



N° de risque	Risques (atteintes à la santé)	Mesures de prévention	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
1	Risques liés aux circulations internes (traumatisme)	Définir des zones de circulation pour les engins et les sens de circulation. Organiser le flux de circulation de manière à optimiser les déplacements et éviter les collisions (supprimer les manœuvres et les croisements inutiles). Supprimer les angles morts et les obstacles.	Protéger les zones de circulation des engins (plots, sens de circulation...). Élargir les allées de circulation.	Porter la ceinture de sécurité.	Former à la conduite des engins et évaluer (CACES). Sensibiliser au risque de collision. Utiliser les avertisseurs sonore et/ou lumineux. Mettre en place une signalétique adéquate. Mettre à disposition de tous un plan de circulation.
2	Risques liés aux chutes d'objets (traumatisme)	Utiliser des rayonnages correspondant au poids des produits à stocker. Fixer les rayonnages au sol et sur la hauteur selon la notice de calcul. Entretien régulièrement les palettiers. Organiser le stockage : produits lourds en bas des palettiers.	Protéger par des sabots et traverser les pieds des palettiers, surtout au niveau des virages. Mettre en place un plateau continu pour le stockage des palettes. Mettre en place des filets de protection au-dessus des allées de préparation. Doter les chariots d'un grillage de protection anti-chutes d'objets.	Porter les EPI (chaussure, casque) en cas de chute d'objets.	Mettre en place une signalétique adéquate.
3	Risques de chute de plain-pied (traumatisme)	Délimiter les zones de travail et de stockage. Maintenir en bon état les sols (plaques d'huile, trous...). Supprimer les irrégularités de surface et/ou les obstacles. Optimiser l'éclairage afin d'éviter les zones d'ombre. Maintenir en bon état les véhicules et engins (fuites d'huile...).	Mettre en place une protection des zones à risque. Délimiter et baliser clairement les zones de stockage.	Porter des EPI (chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes...).	Sensibiliser le personnel aux risques de chute de plain-pied. Veiller au respect des consignes de sécurité.
4	Risques chimiques (irritation, brûlure)	Éliminer les conditionnements endommagés. Supprimer le gerbage des palettes de produits chimiques. Stocker les palettes de produits dangereux dans les zones où le risque de heurt avec des engins est faible. Mettre en place des installations en cas d'accident (rince-œil, douche...). Étiqueter les contenants de produits dangereux.	Utiliser des locaux et des moyens de stockage adaptés aux produits (armoires et locaux ventilés...). Organiser le stockage de manière à limiter les risques liés aux incompatibilités. Installer des bacs de rétention pour éviter le déversement des liquides en cas de fuite.	Porter des lunettes de protection adaptées à la vue. Porter des EPI adaptés en cas de manipulation de produits chimiques (gants, masque, vêtements couvrants en coton...).	Former le personnel à la manipulation et au stockage des matières dangereuses. Fournir au personnel les informations sur les produits présents sur le site (FDS). Mettre en place des installations en cas d'accident (rince-œil, douche...). Étiqueter les contenants de produits dangereux.
5	Risques de chute de hauteur (traumatisme)	Organiser le travail afin de supprimer ou limiter les travaux en hauteur (préparations au sol, stockage en priorité en position basse, aides à la manutention...). Descendre au sol les palettes détériorées à l'aide d'engins de manutention.	Pour effectuer des opérations en hauteur, utiliser des plates-formes sécurisées (nacelle, plates-formes individuelles roulantes...).	Porter les EPI (chaussure, casque).	Former le personnel aux interventions en hauteur, à leurs risques et à leur prévention.
6	Risques liés aux chutes d'objets (traumatisme)	Ranger les charges lourdes en bas des palettiers. Filmer les charges sur palettes. Organiser le travail de façon à éviter la présence de personnes travaillant sur plusieurs niveaux. Entretien régulièrement les structures (palettiers...).	Protéger les espaces se situant en dessous des zones de travail en hauteur de la chute des objets (barrières de sécurité, filets de protection, grillages de protection sur les chariots...). Mettre en place un plateau continu pour le stockage de palettes.	Porter les EPI (casque, chaussures...).	Sensibiliser le personnel aux risques de chute d'objets. Mettre en place une signalétique adéquate.
7	Risques de heurt (contusions, entorse)	Organiser le rangement afin que rien ne dépasse des espaces de stockage. Stocker les palettes horizontalement dans les zones définies.	Stocker les palettes dans les zones prévues à cet effet.	Porter les EPI (chaussures de sécurité...).	Sensibiliser le personnel aux risques de chute de palettes.
8	Risques liés aux circulations internes (traumatisme)	Utiliser des chariots ayant une hauteur hors tout, y compris l'ensemble élévateur, inférieure à la hauteur des obstacles.	Mettre en place un gabarit avant le passage des portes pour engins.	Porter la ceinture de sécurité.	Former à la conduite d'engins et évaluer (CACES). Sensibiliser les salariés aux règles de conduite (vitesse, circulation fourches basses...).
10	Risques de heurt (contusions, entorse)	Utiliser des engins à cabine fermée. Aménager les allées de circulation et les locaux pour éviter les obstacles et les points de cisaillement (poteaux...).	Monter un dispositif de présence de l'opérateur pour éviter que le cariste ne sorte un membre du gabarit du chariot (pédale de présence par exemple).	Porter les EPI (chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes...).	Former à la conduite d'engins et évaluer (CACES). Sensibiliser les salariés aux règles de conduite (vitesse, circulation...).
11	Risques liés aux circulations internes (traumatisme)	Limiter la vitesse des engins. Maintenir en bon état les sols (supprimer les irrégularités du sol...). Maintenir en bon état les engins. Choisir un chariot adapté aux travaux à réaliser.	Délimiter et sécuriser les zones de circulation. Utiliser des chariots équipés de cabines.	Porter la ceinture de sécurité.	Former et évaluer les conducteurs (CACES). Sensibiliser les salariés aux règles de conduite (vitesse, circulation fourches basses...).



Blessures,  
brûlures



Brûlures,  
décès



Brûlures



TMS



Contusions, entorses



TMS



Traumatisme lié à une chute



Traumatisme lié à une collision



TMS



Traumatisme lié à une collision



N° de risque	Risques (atteintes à la santé)	Mesures de prévention	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
1	Risques d'incendie et d'explosion (blessures, brûlures)	Prévoir un local spécifique pour effectuer les opérations qui peuvent présenter des risques de formation d'atmosphère explosive. Limiter la présence de personnes dans cette zone. Interdire dans cette zone les téléphones, appareils électriques... et tout générateur de chaleur ou d'étincelle.	Protéger les zones qui présentent des risques d'explosion (ventilation des poussières, vapeurs et gaz explosifs à la source...). Mettre en place un réseau d'extinction. Mettre à disposition des salariés des moyens de lutte contre le feu.	Porter les EPI (lunettes, gants, tenue de travail adaptée...).	Former l'ensemble du personnel intervenant à la prévention des risques d'exposition d'Atex.
2	Risques électriques (brûlures, décès)	Vérifier régulièrement le matériel, les prises et les rallonges et mettre au rebut les équipements défectueux ou non conformes. Utiliser du matériel alimenté en très basse tension de sécurité. Mettre hors tension et consigner les installations électriques pour réaliser des opérations sur les installations ou dans leur voisinage. Vérifier régulièrement le bon état et le bon fonctionnement des disjoncteurs protégeant les installations électriques. Vérifier régulièrement le bon état des câbles et raccords électriques.	Protéger les installations alimentées électriquement par des disjoncteurs différentiels. Utiliser des câbles et raccords électriques répondant aux exigences industrielles et réglementaires. Fermer les armoires électriques à clé. Assurer la maintenance du matériel électrique.	Utiliser, pour le personnel habilité, les EPI spécifiques pour le travail à proximité d'une source électrique (gants et tapis isolants, outils isolés...).	Former le personnel concerné à la préparation à l'habilitation électrique.
3	Risques chimiques (brûlures)	Utiliser des batteries sans entretien ou à remplissage centralisé. Remplacer les produits dangereux par des produits non dangereux chaque fois que c'est possible.	Délimiter, baliser et signaler les zones d'intervention sur les batteries des engins. Ventiler les zones où sont manipulés des produits dangereux.	Porter des équipements adaptés pour travailler avec des produits chimiques (vêtement en coton, lunettes, gants...).	Former et sensibiliser aux risques liés au remplissage des batteries. Mettre à disposition du personnel les FDS des produits dangereux. Étiqueter les contenants des produits dangereux. Mettre à disposition une douche ou un lave-œil de sécurité.
4	Risques liés à la charge physique de travail (TMS)	Concevoir les rangements et leur usage pour éviter les postures contraignantes (hauteur, profondeur). Organiser les tâches de façon à éviter les travaux qui demandent de nombreuses manutentions ou des efforts violents ou répétés avec les membres. Limiter le poids des colis et le nombre de manutentions manuelles. Utiliser des équipements supprimant les postures contraignantes (filmeuse automatique...).	Utiliser des aides à la manutention (diablos, sangles, poignées, bacs manutentionnés par des ventouses, chariots...). Déposer les objets à manutentionner à bonne hauteur et accessibles (tables ajustables en hauteur, plateforme de travail à bonne hauteur...).	Utiliser des EPI (gants de manutention...).	Former le personnel à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap). Mettre en place une signalétique adéquate.
6					
9					
5	Risques de heurt (contusions, entorses)	Ranger les charges lourdes en bas des palettiers. Filmer les charges sur palettes. Organiser le travail de façon à éviter la présence de personnes travaillant sur plusieurs niveaux.	Protéger les espaces se situant en dessous des zones de travail en hauteur de la chute des objets (barrières de sécurité, filets de protection, grillages de protection sur les chariots...). Mettre en place un platelage continu pour le stockage de palettes.	Porter les EPI (casque, chaussures...).	Sensibiliser le personnel aux risques de chute d'objets. Mettre en place une signalétique adéquate.
7	Risques de heurt (contusions, entorses)	Bien ranger les zones de travail et de stockage. Maintenir en bon état les sols (fissures d'huile, trous...). Supprimer les inégalités de surface et/ou les obstacles. Maintenir en bon état les véhicules/engins (fuites d'huile...).	Mettre en place une protection des zones à risque. Délimiter et baliser clairement les zones de stockage.	Porter les EPI (chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes...).	Sensibiliser le personnel aux risques de chute de plain-pied. Veiller au respect des consignes de sécurité.
8	Risques liés aux circulations internes (traumatisme)	Empêcher la présence simultanée de personnel et d'engins ou de véhicules.	Protéger les zones de circulation des piétons par des barrières physiques.	Porter les EPI (chaussures, casque...).	Veiller au respect des consignes de sécurité. Signaler les manœuvres à l'aide d'un signal sonore. Mettre à disposition du personnel un plan de circulation.
10	Risques liés aux circulations internes (traumatisme)	Définir des zones de circulation pour les piétons et d'autres pour les engins et des règles de priorité. Supprimer les obstacles et les angles morts. Supprimer les irrégularités du sol. Renforcer l'éclairage des zones sombres.	Protéger les zones de circulation des piétons (rambarde, plots...).	Porter les EPI (chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes...).	Former à la conduite d'engins et évaluer (Caces). Sensibiliser au risque de collision. Mettre à disposition de tous un plan de circulation. Signaler les manœuvres à l'aide d'un signal sonore.

## Bibliographie

### Sites Internet

- > Pages d'information pour connaître l'ensemble des ressources proposées par l'INRS en lien avec les secteurs concernés :
  - [www.inrs.fr/metiers/logistique.html](http://www.inrs.fr/metiers/logistique.html)
  - [www.inrs.fr/metiers/transport.html](http://www.inrs.fr/metiers/transport.html)
- > AFT : [www.aft-dev.com/projets/boite-outils-prevention-aft](http://www.aft-dev.com/projets/boite-outils-prevention-aft)

**Toutes les publications de l'INRS sont téléchargeables sur** ■

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

**Pour commander les publications de l'INRS au format papier** ■

Les entreprises du régime général de la Sécurité sociale peuvent se procurer les publications de l'INRS à titre gratuit auprès des services prévention des Carsat/Cramif/CGSS.

Retrouvez leurs coordonnées sur [www.inrs.fr/reseau-am](http://www.inrs.fr/reseau-am)

L'INRS propose un service de commande en ligne pour les publications et affiches, payant au-delà de deux documents par commande.

Les entreprises hors régime général de la Sécurité sociale peuvent acheter directement les publications auprès de l'INRS en s'adressant au service diffusion par mail à [service.diffusion@inrs.fr](mailto:service.diffusion@inrs.fr)

«TutoPrév' Accueil Logistique» fait partie d'une collection intitulée «TutoPrév'» centrée sur une approche des risques professionnels par les situations de travail. Cette collection se décline par secteur d'activité ou par métier.

Un outil complète «TutoPrév' Accueil Logistique» :

«TutoPrév' Pédagogie Logistique» est destiné aux enseignants et vise à accompagner la formation des élèves qui préparent des diplômes professionnels de l'Éducation nationale en lycée professionnel ou en CFA (centre de formation d'apprentis). À vocation pédagogique, il comprend des rappels méthodologiques des principales notions de santé et de sécurité au travail ainsi que la présentation des principaux risques du secteur d'activité ou du métier. Il comporte également un support d'observation basé sur des questionnaires. L'objectif est de guider l'élève dans le repérage des dangers liés aux situations de travail pour qu'il puisse proposer des mesures de prévention des risques professionnels.



Institut national de recherche et de sécurité  
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles  
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 • info@inrs.fr

Édition INRS ED 4439

3<sup>e</sup> édition • octobre 2023 • 2 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2860-3

► L'INRS est financé par la Sécurité sociale - Assurance maladie / Risques professionnels ◀

Avec la participation de :

- > la Carsat Normandie
- > la Carsat Hauts-de-France
- > l'académie de Normandie  
(Éducation nationale)
- > l'AFT

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

YouTube

